

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 2

Artikel: Le comité de l'Union syndicale en 1921
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383401>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 000 Kapellenstrasse 8 000 Compte de chèques N° III 1366
Parait tous les mois

Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o o Kapellenstrasse, 6 000

SOMMAIRE:

Pages

1. Le comité de l'Union syndicale en 1921	9
2. Economie publique	12
3. Le droit de l'ouvrier	14

Pages

4. Les organisations ouvrières sont contre la guerre	15
5. Dans les fédérations syndicales	15
6. Situation du chômage à fin décembre 1921	16

Le comité de l'Union syndicale en 1921

La commission syndicale du 4 février 1921 arrêta le programme d'activité pour l'année 1921 et désigna le comité syndical en la personne des camarades suivants: Robert Bratschi, des cheminots; Ernest Marti, du textile; Oscar Schneeberger, des métallurgistes et horlogers; Jean Schifferstein, du commerce, des transports et de l'alimentation; Auguste Vuattolo, des ouvriers du bâtiment; Albert Greutert, des lithographes; Paul Perrin, des cheminots; Arthur Schneeberger, des métallurgistes et horlogers; Marcel Itten, de l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds; Karl Dürr et Charles Schürch, secrétaires de l'Union syndicale.

Aux quatre démissionnaires, Emile Ryser, Howard Eugster, Emile Rieder et Emile Leuenberger, nous réitérons ici nos sincères remerciements pour leur collaboration durant de nombreuses années. Emile Ryser était le doyen des membres du comité, puisqu'il en fut membre, sans aucune interruption, depuis la fondation de l'Union syndicale. Il prit une très grande part à la réorganisation de l'Union syndicale sous sa forme actuelle. Il représentait au début les ouvriers horlogers et vit son mandat renouvelé chaque fois après la fusion des horlogers avec les métallurgistes, fusion dont il fut, soit dit en passant, le principal artisan.

Le programme prévoyait les tâches suivantes: 1. Statistique syndicale; 2. statistique économique; 3. rédaction de la *Rundschau* et de la *Revue syndicale*; 4. correspondance syndicale; 5. encouragement de tous les efforts de politique sociale et économique faits en faveur de la classe ouvrière; 6. établissement d'un registre et classement des archives syndicales; 7. encouragement des efforts faits en vue de concentrer les fédérations syndicales; 8. propagande pour l'adhésion de nouvelles fédérations; 9. encourager les relations internationales; 10. relations avec d'autres organisations; aide à la commission centrale d'éducation ouvrière; exécution des décisions de congrès.

Statistique syndicale. Elle fut établie comme d'habitude: mouvement des membres, mouvement de caisse, statistique des grèves et des mouvements de salaire. Le résultat en a été publié en un supplément de 35 pages au numéro 12 de la *Revue syndicale*.

Statistique économique. Il avait été prévu sous cette rubrique la publication d'une statistique ménagère de 1921 par les soins du secrétariat ouvrier de Zurich, mais le travail n'a pas pu être terminé complètement. On peut s'attendre à la publication de cet ouvrage pour ces prochains mois.

Aucune décision n'a été prise sur la forme d'une réédition d'une statistique ménagère. Il faudra sans doute attendre de voir ce que fera le nouveau service de statistique de l'office fédéral du travail.

Une statistique sur les contrats et tarifs a dû être laissée de côté en raison de la situation incertaine des conditions économiques, durant l'année écoulée. Un travail sur cette question n'eut pas été de grande valeur.

Nos rapports au bureau central de placement sur les grèves et lock-outs ont pu cesser au début de l'année 1922. Ils sont faits désormais directement par les fédérations à l'office fédéral du travail.

Rédaction de la Revue syndicale et de la Gewerkschaftliche Rundschau. Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous disions dans notre rapport l'année passée (*Revue syndicale* n° 2, février 1921). Le manque de place et la parution mensuelle font qu'il est impossible de leur donner le caractère de revues, que l'on peut consulter pour avoir en quelque sorte un coup d'œil général sur toutes les questions importantes du mouvement syndical au sens le plus large.

Pour répondre à diverses suggestions, nous devons étudier la possibilité de créer un prix d'abonnement réduit pour les membres des syndicats n'appartenant pas aux comités et qui désirent cependant lire notre organe.

Correspondance syndicale. En raison de la publication d'un organe unique pour les syndiqués de langue française, nous avons limité nos correspondances aux communications officielles. Mais, comme depuis le 1er janvier 1922 les fédérations ont repris en bonne partie leurs publications particulières, renonçant ainsi au journal unique, il nous faudra organiser notre service de presse différemment et s'assurer, comme pour la partie allemande, quelques collaborateurs pour traiter des sujets spéciaux.

Politique sociale et économique. Le projet de l'Union syndicale concernant la révision de la loi sur les accidents a été discuté à fond dans la commission d'abord, puis en séance plénière du conseil d'administration de la Caisse nationale suisse en cas d'accident et de maladie. En raison de la crise économique et de l'atmosphère réactionnaire qui en fut la conséquence, la plupart des améliorations que ce projet prévoyait furent repoussées. En fin de séance, les représentants ouvriers déclarèrent qu'ils se désintéressaient d'une telle révision et qu'ils protestaient contre le sans-gêne des commissaires bourgeois.

L'assistance-chômage nous occupa durant toute l'année et très intensivement. Il fallut d'abord défendre les propositions des conférences du 26 décembre 1920. Le résultat ne marqua pas un succès complet. Vers le

milieu de l'année on percevait de ci de là, la tendance à vouloir baisser les secours. On put, heureusement, d'une manière générale, empêcher la réalisation des tentatives.

Le 21 août 1921 se réunissaient à Baden et à Neuchâtel de nouvelles conférences pour examiner cette question d'une manière approfondie. Des revendications furent arrêtées que nous transmîmes au Conseil fédéral sous forme de propositions. Nous avons communiqué au fur et à mesure le résultat de nos délibérations avec les autorités fédérales.

Pour orienter tous ceux qui s'intéressent à la question du chômage, nous avons établi un guide contenant les instructions, décisions et arrêtés nouveaux.

Nous avons également communiqué dans la presse ouvrière ou par des conférences les dispositions nouvelles importantes prises sur le chômage.

Dans de nombreux cas il fut possible d'obtenir des allégements et des améliorations au moyen d'interventions directes.

Une série de revendications étaient encore pendantes à la fin de l'année.

Subventions aux caisses de chômage. Un projet de loi pour le subventionnement des caisses de chômage fut examiné par une commission d'experts. On se rendit compte bien vite qu'en raison du sabotage de quelques représentants patronaux il ne fallait pas compter sur la réalisation rapide de ce projet pourtant si urgent.

Les caisses de chômage syndicales sont pour le moment subventionnées en vertu d'un arrêté du Conseil fédéral. Du fait de l'importance du chômage et des sommes versées par les syndicats nous avons demandé aux autorités fédérales d'élever pour 1921 la subvention au 66% pour cent à verser par trimestre. Le Conseil fédéral réserva sa réponse au sujet de la première question; quant au paiement par trimestre, il s'effectuera dans la mesure où les comptes seraient présentés à la caisse fédérale.

Loi sur les apprentissages. Un avant-projet a été soumis à une commission d'experts. Les travaux préliminaires sont terminés, l'office fédéral du travail a été chargé d'établir un projet de loi en s'inspirant des délibérations de la commission d'experts.

Protection internationale du travail. Nous avons communiqué au Conseil fédéral par écrit nos propositions après qu'il nous fut donné la possibilité de nous prononcer verbalement. (Voir *Revue syndicale* n° 3 et 6 de 1921.) La question relative à la protection en cas de maternité fut examinée par une commission spéciale qui formula nos propositions à soumettre au Conseil fédéral.

La participation à la conférence internationale du travail donna l'occasion à de vives discussions avec le Conseil fédéral. Le comité syndical se référa aux dispositions du traité de paix assurant à l'organisation professionnelle la plus représentative le soin de désigner un représentant. On finit par comprendre au palais fédéral que notre droit était justifié. Le camarade Schürch fut désigné comme délégué à la conférence de 1921.

A la demande de la Fédération syndicale internationale nous fûmes d'accord de désigner un membre suppléant au conseil d'administration du bureau international du travail. Cette mission fut également confiée au camarade Schürch.

Comme membre de la commission internationale d'hygiène, le camarade Jean Sigg, inspecteur des fabriques à Zurich, fut désigné et confirmé par le Conseil fédéral.

Les fédérations ont été invitées à répondre au questionnaire envoyé par le B.I.T. pour enquêter sur la production. Malheureusement, certaines fédérations

ne paraissent pas avoir compris l'importance de ce travail.

Construction d'habitations. La commission chargée de poursuivre cette question et qui fut nommée l'année dernière, a établi un programme d'action et s'est mise en rapport avec d'autres groupements. Une entente ne fut pas possible; aussi, nous avons alors abandonné la question.

Nous avons appuyé une requête de l'Association des locataires tendant au maintien des dispositions légales sur la protection des locataires et demandant une normalisation des loyers dans les maisons construites avant la guerre.

Les dispositions concernant la protection des locataires n'ont pas été supprimées jusqu'ici; par contre, les autres propositions furent repoussées par les autorités parce qu'elles « auraient créé trop d'injustice. »

Baisse des prix, baisse des salaires, prolongation de la durée du travail. Nous avons constamment demandé la baisse du prix des denrées à la commission fédérale de l'alimentation.

Nous avons également appuyé l'œuvre du drap national S. A. Malheureusement, cette institution va se liquider en raison des attaques du commerce privé et des maîtres tailleur, et il semble que les tentatives faites en vue de la maintenir ne paraissent pas rencontrer tout l'appui nécessaire de la part des milieux ouvriers. Il s'agirait de la reprise sur une autre base par l'U. S. S. C. Le comité de l'Union syndicale, d'accord en principe, verra en temps et lieu ce qu'il peut faire à ce sujet.

Dans la question du monopole des blés, le comité de l'Union syndicale prit l'initiative de réunir les consommateurs pour discuter la question après que la commission des experts eut examiné le problème du point de vue des différents cercles intéressés: producteurs, consommateurs et commerçants. A la suite de cette discussion, il fut décidé de nommer des sous-commissions chargées d'approfondir le problème du ravitaillement en blés. Une nouvelle conférence établira un programme.

La baisse des salaires occupa à plusieurs reprises le comité syndical et la commission syndicale. En raison des conditions économiques et de l'état actuel du prix des denrées, nous avons du limiter notre action à une protestation contre la baisse des salaires et à soutenir, dans la mesure du possible, les fédérations atteintes par ces baisses. L'examen de la question a mis en évidence que par le moyen des « actions en masses », il était impossible d'obtenir un heureux résultat.

Les efforts du patronat en vue de prolonger les heures de travail, ont augmenté vers la fin de l'année. Ils trouvèrent leur expression dans la *motion Abt* et dans l'*initiative argovienne*. La lutte défensive fut aussi organisée avec d'autres associations.

Nous nous sommes efforcés de défendre les intérêts des consommateurs dans la commission d'experts pour les limitations d'importations. Le nombre des articles frappés par cette mesure s'accroît considérablement.

Nous avons préavisé négativement la question des coefficients aux changes.

L'augmentation scandaleuse des tarifs douaniers que le Conseil fédéral et les Chambres ont décrétée, nous a engagé à lancer une initiative en commun avec d'autres organisations afin que des questions de cette importance ne fussent pas soustraites à la consultation populaire. Cette initiative est encore en cours.

Des propositions de modification ont été transmises à la direction supérieure des postes au sujet d'un projet de révision de la loi sur les échanges postaux. Il fut tenu compte de plusieurs d'entre'elles.

La commission fédérale des fabriques a été renouvelée dans l'année du présent rapport.

Les membres suivants furent désignés pour une nouvelle période: Pauli, ouvrier sur bois; Hubacher, métallurgiste (remplacé plus tard, après avoir démissionné, par Stähli, métallurgiste; Greulich, secrétaire ouvrier; Schürrich, secrétaire de l'Union syndicale; Büchi, commerce, transports et alimentation; Marti, ouvrier du textile; Heri, ouvrier papetier.

Aux membres ayant quitté la commission des fabriques, les camarades Auguste Huggler, Fritz Studer et Marie Hüni nous adressons nos meilleures remerciements.

A la demande de la commission syndicale, le comité syndical protesta contre la prolongation arbitraire de la durée du travail en application de l'article 41 de la loi fédérale sur le travail dans les fabriques. Il fut demandé au Département de l'économie publique de revenir sur une décision prise.

Avant chaque séance officielle de la commission, les représentants ouvriers tiennent une séance préparatoire.

Régistration et archives. Les travaux préliminaires en vue de créer une registration et des archives ont pu être avancés de telle sorte au cours de l'exercice passé, qu'actuellement déjà, nous avons notre documentation en partie classée.

Encouragement des efforts de concentration des fédérations. Des pourparlers furent engagés avec l'Union des fédérations suisses d'employés en vue d'arriver à une entente sur un programme d'action en commun. Mais, en raison de l'opposition soulevée par la Fédération du C.T.A., les pourparlers ne purent s'engager plus avant; la Fédération du C.T.A. ayant pris l'initiative de créer un cartel des employés adhérant à une fédération affiliée à l'Union syndicale. La création de ce cartel fut appuyée par la commission syndicale dans sa séance du 22 décembre 1921. Nous avons, en ce qui nous concerne, fait des propositions au sujet des statuts de ce cartel.

Les fédérations de l'industrie graphique ont fait savoir qu'elles venaient de se grouper en cartel pour l'examen de questions de leurs professions.

Les fédérations du bâtiment et du bois sont en voie de préparer la fusion de leurs organisations.

Nous avons pu aplanir un conflit au sujet du passage de certains ouvriers de la F.O.M.H. dans la Fédération des communes et des Etats.

Propagande pour l'adhésion de fédérations. La Fédération des employés du télégraphe a donné son adhésion à l'Union syndicale. Nous n'avons pas pu admettre au cours de l'exercice passé la Fédération suisse des musiciens et celle des choristes et corps de ballet, les conditions préliminaires d'organisation n'étant pas encore remplies. La question est de nouveau mise en discussion.

Des demandes d'adhésion de sections isolées de la Fédération des chauffeurs et machinistes n'ont pas pu être prise en considération. Quelques sections ont pris une initiative qui permettra d'arriver à une solution acceptable.

Une demande d'adhésion de l'Union fraternelle (fédération de cuisiniers) a également du être repoussée, la Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation ne voulant donner son assentiment que si l'U.F. entrait dans la Fédération du C.T.A. ou prenait l'engagement d'organiser les autres employés d'hôtels, en créant avec ces derniers une fédération.

Encouragement des relations internationales. Le comité de l'Union syndicale fut en relations très suivies durant toute l'année avec le bureau de la Fédération syndicale internationale. Un représentant du co-

mité syndical participa à deux séances du comité exécutif de la F.S.I., dont l'une se tint à Amsterdam en avril et la seconde en octobre, à Genève.

Un membre du comité syndical participa à une enquête sur la situation économique du bassin de la Sarre, qu'avait organisé la F.S.I.

La F.S.I. participa au boycott des fabriques de chocolat P.C.K., qui se termina par un bon résultat.

Une souscription fut organisée avec le Parti socialiste en faveur de la Russie affamée, à la demande de la F.S.I. Le résultat a été publié dans la presse quotidienne.

Nous avons également versé une somme de 500 fr. à la caisse de la F.S.I. en faveur des syndicats de la Hongrie.

L'action en faveur de la libération de Deebs fut appuyée par l'envoi d'un télégramme au président des Etats-Unis.

Le comité syndical fit des démarches auprès du Conseil fédéral pour qu'il intervienne en faveur des commissaires du peuple condamnés à mort en Hongrie. Les condamnés ne furent pas exécutés.

Une démarche analogue fut faite auprès de l'ambassadeur américain à Berne, en faveur des Italiens Sacco et Vanzetti, condamnés à mort en Amérique.

La participation au congrès des syndicats dits rouges de Moscou, fut repoussée.

Appui à la commission centrale d'éducation ouvrière. Le comité syndical est représenté dans la commission. L'activité de la commission est résumée dans le rapport publié en allemand par la commission.

Exécutions des décisions de congrès. Pour tenir compte des décisions du congrès de Neuchâtel, une nouvelle édition des statuts a été imprimée. Pour le surplus, le comité syndical s'inspire des directives arrêtées au congrès.

Le comité syndical observa une attitude négative aux demandes de convoquer un congrès syndical extraordinaire, en raison du fait que le congrès de Neuchâtel s'est prononcé contre le front unique. L'initiative demandant la convocation ayant abouti, et lorsque des propositions furent présentées à ce sujet, la commission syndicale convoqua le congrès pour le 13 janvier 1922; mais, en raison des changements survenus dans la situation générale, la commission syndicale renvoya la tenue de ce congrès à des temps indéterminés. Cette question du congrès provoqua de nombreuses discussions et prit beaucoup de temps au comité.

Propagande et mouvements. Le comité prit position contre le «mandement du jeûne» des évêques suisses en éditant une feuille de propagande tirée à 35,000 exemplaires, qui furent mis à la disposition des fédérations.

Le mouvement des ouvriers du bâtiment, au printemps 1921, retint notre attention d'une façon toute spéciale. Il fallut renoncer à un nouveau mouvement en raison de la situation peu favorable des conditions économiques.

Des pourparlers de nature interne furent engagés avec plusieurs fédérations au sujet de la lutte contre la baisse des salaires.

Une conférence eut lieu pour étudier la création d'une coopérative de construction d'ouvriers du bâtiment. Il en résultait que, sans base financière solide, il était préférable de ne pas donner suite à cette idée.

Une conférence d'experts examina, d'accord avec le parti socialiste, la création d'une banque syndicale conjointement avec les communes. La situation difficile des finances des organisations syndicales dans le moment présent, à cause des énormes sommes nécessaires pour payer des secours aux chômeurs, n'a pas permis d'arriver à un résultat tangible.

L'Union fédérative décida, après avoir pris l'avis du comité syndical, de lancer une souscription parmi ses membres en faveur des caisses de chômage mises dans une situation difficile et prouver ainsi sa solidarité envers les autres fédérations de l'Union syndicale.

Motion Abt. Après le dépôt de la motion Abt au Conseil national, toutes les mesures de défenses furent prises d'accord avec les autres organisations de salariés. Le point de vue de l'Union syndicale fut exposé dans une conférence avec le Conseil fédéral. Une enquête fut adressée aux Chambres fédérales. Des manifestations eurent lieu le 12 décembre dans toute la Suisse. Pour le surplus, les fédérations connaissent les mesures prises.

Finances. Un rapport spécial paraîtra sur la situation financière.

Comité et commission syndicale. Durant l'année écoulée, nous avons eu 8 séances de la commission syndicale, 2 conférences convoquées aux termes de l'art. 10 des statuts, et 11 séances du comité syndical. En outre, plusieurs conférences spéciales furent convoquées pour traiter diverses questions intéressant les fédérations affiliées.



Economie publique

Les écarts entre les prix de revient et les prix de vente des marchandises

C'est un des problèmes qui finirent par se poser avec force à l'étude des organisations ouvrières aussi bien qu'à celle des autorités.

Dernièrement, la commission fédérale de l'alimentation était mise en présence d'une proposition de M. Schwarz, ancien membre de la commission administrative de l'Union suisse à Bâle, ancien chef de la division des marchandises à Berne et actuellement vice-président de l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale, proposition qui a pour but de charger le Conseil fédéral de poursuivre l'étude de ce problème.

Nous ne savons pas encore le sort qui sera réservé à la proposition de M. Schwarz, mais nous pouvons déjà actuellement envisager certains côtés du problème.

Dans certains milieux, on se figure que le rapport équitable entre les prix de revient et les prix de vente au détail des marchandises se fera tout naturellement par le rétablissement de la libre concurrence et que le réajustement des prix, comme disent les Anglais, se fera tout simplement par la lutte des individus pour l'existence.

Il n'est pas nécessaire d'examiner de très près les phénomènes économiques pour se rendre compte de ce qu'il y a d'erroné dans cette idée. Bien souvent le public croit bénéficier de la lutte des négociants et des industriels entre eux, alors qu'il est au contraire à la merci de l'accaparement exercé par les plus gros, de même que la lutte peut devenir elle-même un élément de renchérissement des marchandises.

C'est ainsi que nous constatons par exemple, rien que dans l'alimentation, la formation de cartels nationaux, régionaux ou locaux destinés à fixer des prix uniformes pour toute une série de marchandises. Ces cartels sont plus ou moins complets dans les branches suivantes: Minoterie, biscuits, confiserie, chocolats, pâtes alimentaires, graisses comestibles, bougies, savons, eaux gazeuses, vinaigre, moutarde, chicorée, cirage, tabacs, cigares, allumettes, où les fabricants ont conclu des conventions fixant les prix de vente de leurs produits non seulement aux détaillants, mais souvent aussi les prix de revente au public.

Ces conventions sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne le croit dans le public, et les prix qu'elles comportent sont toujours fixés sur l'entreprise la plus faiblement organisée, la plus mal outillée, celle, en un mot, dont le rendement économique est le plus défec- tueux. Il en résulte, au contraire, pour celles qui possèdent les plus gros capitaux, le meilleur outillage, la meilleure organisation d'achat des matières premières, le meilleur système de vente, des profits supplémentaires qui viennent s'ajouter à des profits ordinaires déjà largement calculés.

Ces cartels, qui existaient déjà avant la guerre, se sont multipliés ces dernières années, favorisés par toutes les restrictions que la guerre a amenées avec elle; ils sont renforcés chaque jour d'avantage par le protectionnisme douanier dans lequel la Suisse est entrée à pleines voiles.

En face de ces conventions de prix, les négociants de mi-gros ou de détail et même les coopératives ne deviennent plus que des organes de répartition des marchandises, sans liberté et surtout sans initiative.

Dans d'autres domaines que l'alimentation, les mêmes conventions existent, peut-être encore plus nombreuses, car il s'agit moins souvent de produits périssables, chacun connaît celles qui régissent les papiers, l'imprimerie, les produits pharmaceutiques, etc., et c'est ainsi que le consommateur, l'acheteur est entouré d'un réseau complet de petits ou de gros trusts, filet invisible souvent, auquel il est incapable d'échapper et qui pèse lourdement sur le coût de son existence.

Le danger de ces trusts est souvent d'autant plus grand qu'ils s'attaquent à des objets de moindre importance ou qu'ils s'exercent sur un petit champ d'action; ils échappent ainsi à l'attention du public et, nécessairement, à celle des autorités qui ne s'émeuvent que lorsque le public lui-même s'inquiète.

C'est ainsi que les grands trusts américains, des chemins de fer, du pétrole, de l'acier, du sucre, etc., sont devenus de tels fléaux, qu'ils ont donné naissance à toute une législation de répression; mais, comment vous douter qu'en achetant un quart de biscuits, un bâton de chocolat ou un paquet de « bouts », vous payez un tribut à un syndicat de fabricants qui, par leurs emballages ou leur réclame, ont l'air de se faire une concurrence acharnée et qui, au contraire, s'entendent parfaitement pour prélever sur le public des bénéfices exagérés.

On peut donc considérer qu'il y a déjà un immense champ de l'activité humaine où, sous le régime libéral bourgeois, le système de la concurrence entre fabricants et entre négociants ne fonctionne plus.

Mais, la lutte entre la liberté de commerce et les syndicats de fabricants ou de négociants, peut encore revêtir une autre forme, celle du boycott.

C'est ainsi, par exemple, que le syndicat des négociants en gros de denrées alimentaires exige de la part des agents en Suisse des fabriques étrangères que celles-ci s'abstiennent de toute affaire soit avec l'Union des épiciers, soit avec certaines coopératives. Les libraires, les marchands de fer, les pharmaciens agissent de même avec certains de leurs fournisseurs, qui sont obligés ainsi de passer par leurs conditions sous peine de se voir fermer une énorme partie du marché suisse.

Il devient, de ce fait, impossible ou tout au moins fort difficile à de nouvelles entreprises de se créer et de bénéficier des offres peut-être bien plus avantageuses que pourrait faire l'étranger. C'est là une autre forme de protectionnisme qui n'a pas même l'avantage de remplir les caisses de la Confédération, mais qui peut être tout aussi néfaste à notre économie nationale.

Il y a donc là tout un champ d'études, de phéno-